

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CHRISTINE ST-PIERRE
Circonscription :	ACADIE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Madame Laura Flessel, ministre des Sports de la France	22 juillet 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Carré de soie Hermès (90 x 90 cm).	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Cadeau offert dans le cadre d'un entretien en marge des VIII^{es} Jeux de la Francophonie à Abidjan en Côte d'Ivoire.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Christine St-Pierre	Date de la déclaration 2018-01-30
---	--